

CONDUIRE OU ACCOMPAGNER UN AUDIT OU UN CONTRÔLE DE LA QUALITÉ ET DE LA CONFORMITÉ DES ACTIONS CONCOURANT AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES EN APPLICATION DE LA LOI DU 5 SEPTEMBRE 2018

Public visé :

Auditeurs, responsables et coordinateurs qualité, directeurs et responsables d'organismes de formation ou de CFA, responsables pédagogiques, consultants, responsables conformité ou contrôle interne, référents VAE ou bilans de compétences et responsables de réseaux de partenaires. Les professionnels en évolution ou en reconversion peuvent accéder au parcours selon les prérequis ci-dessous.

Prérequis :

Justifier d'au moins 6 mois d'expérience professionnelle, continue ou discontinue, en formation professionnelle, apprentissage, VAE, bilan de compétences, qualité, conseil ou contrôle. À défaut, justifier d'un projet professionnel validé conduisant à des missions d'audit, de contrôle ou de pilotage de la qualité, complété par un entretien de positionnement.

Connaître le fonctionnement général des prestataires concernés, maîtriser les outils numériques usuels et savoir exploiter des documents professionnels, réglementaires, contractuels et pédagogiques. La vérification s'appuie sur le questionnaire de positionnement, le CV ou les justificatifs d'expérience et, si nécessaire, un entretien.

Prix :
2380€ H.T.

Durée :
28 heures de formation sur 4 semaines, hors épreuves de certification)

Lieux de la formation :
Une formation en distancielle

Situation de handicap :
Le contact général ci-dessous permet de solliciter le référent handicap. Son nom, son contact direct et les modalités concrètes d'accueil sont à compléter avant diffusion. Les aménagements des épreuves de certification relèvent d'une procédure distincte.

Contact : contact@frea.fr
01 89 40 61 98
Extension : 630 (serveur vocal)

FRÉA FORMATION

CONDUIRE OU ACCOMPAGNER UN AUDIT OU UN CONTRÔLE DE LA QUALITÉ ET DE LA CONFORMITÉ DES ACTIONS CONCOURANT AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES EN APPLICATION DE LA LOI DU 5 SEPTEMBRE 2018

Objectif professionnel :

À l'issue de la formation, le participant sera capable de préparer, conduire ou accompagner et restituer un audit ou un contrôle qualité auprès d'un organisme de formation, d'un CFA, d'un centre de VAE ou de bilans de compétences, puis d'analyser les actions correctives et d'exploiter les résultats dans une démarche d'amélioration continue.

Objectifs pédagogiques et organisation

Les objectifs ci-dessous déclinent les 13 compétences du référentiel V2.1. Ils sont travaillés par des productions écrites et des simulations, en tenant compte du cadre et des limites de chaque intervention.

Code	À l'issue du parcours le participant sera capable de
C1	Analyser le contexte, les financements, les autorités compétentes et les exigences applicables à la mission.
C2	Traduire un référentiel ou une grille de contrôle en points de vérification et en preuves attendues.
C3	Définir les objectifs, le périmètre, les limites et les risques de l'intervention.
C4	Construire un plan de mission et justifier un échantillonnage fondé sur les activités et les risques.
C5	Conduire ou accompagner un entretien avec impartialité, questionnement, reformulation et recoupement.
C6	Vérifier la cohérence pédagogique, la réalisation effective et la traçabilité d'une prestation, y compris à distance.
C7	Contrôler les compétences, les habilitations, les contrats, la coordination et le suivi des intervenants.
C8	Vérifier les moyens, l'accessibilité, la prévention des risques et les conditions de sécurité et d'environnement.
C9	Sélectionner et auditer les exigences propres aux CFA, à la VAE, aux bilans, au CPF et aux formations certifiantes.
C10	Recouper les informations et qualifier les preuves, les conformités, les écarts, les risques et les limites des conclusions.
C11	Rédiger des constats et restituer des conclusions factuelles, argumentées et traçables.
C12	Analyser un plan d'actions correctives et vérifier sa mise en œuvre et son efficacité.
C13	Hiérarchiser et exploiter les résultats pour éclairer les décisions et l'amélioration continue.

CONDUIRE OU ACCOMPAGNER UN AUDIT OU UN CONTRÔLE DE LA QUALITÉ ET DE LA CONFORMITÉ DES ACTIONS CONCOURANT AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES EN APPLICATION DE LA LOI DU 5 SEPTEMBRE 2018

Répartition des 28 heures

Semaine	Séquences	Asynchrone	Synchrone	Total
1	Modules 1 et 2 et quiz	3 h 30	3 h	6 h 30
2	Modules 3 et 4 et quiz	3 h 30	3 h	6 h 30
3	Modules 5 et 6 et quiz	3 h 30	3 h	6 h 30
4	Module 7, préparation, quiz et cas final	5 h 30	3 h	8 h 30
Total		16 h	12 h	28 h

Détail : 7 modules × 3 h = 21 h ; préparation aux épreuves = 1 h 30 ; quiz et synthèses = 2 h ; cas final pédagogique = 3 h 30. Les durées asynchrones sont des durées moyennes estimées. Le calendrier précise les dates des séances et des dépôts.

Pédagogie moyens et accompagnement à distance

Méthodes mobilisées

La formation repose sur des apports de connaissances progressifs, illustrés par des situations professionnelles d'audit ou de contrôle. Les ressources préparatoires et les explications du formateur permettent de comprendre le contexte, les exigences et les méthodes avant de les expérimenter.

Les participants mobilisent ensuite ces acquis dans l'analyse d'un dossier, une simulation d'entretien ou la rédaction d'un constat, en adoptant successivement la posture de l'intervenant et celle de la structure auditée ou contrôlée. Le débriefing et les retours individualisés du formateur permettent d'analyser l'expérience vécue, de comprendre les difficultés et d'identifier les ajustements transférables à la pratique professionnelle.

CONDUIRE OU ACCOMPAGNER UN AUDIT OU UN CONTRÔLE DE LA QUALITÉ ET DE LA CONFORMITÉ DES ACTIONS CONCOURANT AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES EN APPLICATION DE LA LOI DU 5 SEPTEMBRE 2018

Supports et outils

Un guide pédagogique par module constitue la ressource principale et est remis aux apprenants. Ses sept modules proposent socle réglementaire, textes expliqués, focus pratiques, conseils pour les deux postures, synthèses « Ce qu'il faut retenir » et correspondance avec le référentiel. Il est utilisé avant, pendant et après les classes virtuelles.

Le cahier d'exercices comprend deux exercices par module, côté intervenant et côté organisme audité ou contrôlé. Les analyses de pratique suivent une reconstitution factuelle, le choix du cadre, la méthode, l'examen des preuves, les constats, le changement de posture et une règle de transfert vers la prochaine mission. Une fiche de synthèse hebdomadaire permet de formaliser « Qu'est-ce que je retiens ? ».

La plateforme permet de consulter les ressources, de déposer les travaux, de réaliser les quiz et de suivre sa progression. L'outil de classe virtuelle permet les échanges et travaux en sous-groupes. Les noms des outils et la période d'accès aux ressources sont à préciser avant diffusion.

Conditions techniques

Disposer d'un ordinateur connecté à Internet, d'un navigateur compatible, d'un microphone, d'une webcam et d'un outil de lecture PDF et de traitement de texte. Un tutoriel et un test de connexion audio et vidéo sont proposés avant la première classe virtuelle. Les adaptations nécessaires sont étudiées avec le référent handicap.

CONDUIRE OU ACCOMPAGNER UN AUDIT OU UN CONTRÔLE DE LA QUALITÉ ET DE LA CONFORMITÉ DES ACTIONS CONCOURANT AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES EN APPLICATION DE LA LOI DU 5 SEPTEMBRE 2018

Équipe pédagogique et tutorat

Le dispositif est supervisé par un responsable pédagogique. Les formateurs sont des professionnels de l'audit, du contrôle, du conseil ou du pilotage qualité disposant d'au moins cinq ans d'expérience dans leur domaine, d'une pratique de la formation d'adultes à distance et d'une actualisation annuelle de leurs connaissances. Un formateur-tuteur est nommé pour chaque apprenant dès l'entrée ; son identité et ses coordonnées sont communiquées dans la convocation.

Accompagnement	Modalités et délais annoncés
Questions pédagogiques	Messagerie et forum ; réponse sous 24 heures ouvrées.
Retours sur les travaux	Commentaire sur chaque production déposée dans le délai prévu, au plus tard la veille de la classe virtuelle.
Rendez-vous individuel	Visioconférence de 20 minutes, proposée sous 3 jours ouvrés à la demande de l'apprenant ou du tuteur.
Assistance technique	Formulaire de la plateforme et adresse dédiée ; réponse sous 24 heures ouvrées. Coordonnées et horaires à compléter.

Organisation et procédure FOAD

Le parcours met en œuvre la procédure « Formation ouverte et à distance » de FRÉA FORMATION, version 1.0 d'octobre 2026. Les modalités utiles à l'apprenant sont précisées ci-dessous ; elles couvrent l'information préalable, l'accès, l'accompagnement, la réalisation, les évaluations et le suivi. La procédure est communiquée ou rendue accessible avec les documents d'accueil.

Information et accès avant le démarrage

P1 : Avant l'inscription définitive sont mis à disposition le programme, les objectifs et contenus, les prérequis, les modalités d'évaluation, le calendrier, les durées estimées, les informations tarifaires, les référents, le règlement intérieur et les règles d'usage des outils et de protection des données. Les coordonnées, dates, outils et plages de disponibilité restant à renseigner sont signalés dans ce programme.

CONDUIRE OU ACCOMPAGNER UN AUDIT OU UN CONTRÔLE DE LA QUALITÉ ET DE LA CONFORMITÉ DES ACTIONS CONCOURANT AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES EN APPLICATION DE LA LOI DU 5 SEPTEMBRE 2018

P2 : L'entrée est validée après retour du questionnaire de prérequis et de positionnement, entretien si nécessaire, signature de la convention ou du contrat et paramétrage du parcours. Des identifiants personnels sont transmis de manière sécurisée ; la convocation indique les liens, le calendrier et le tuteur nommé.

P3 : Un tutoriel et un test de connexion audio et vidéo précèdent la première classe virtuelle. Le premier dépôt, retour d'expérience du module 1, confirme la prise en main de la plateforme. Toute difficulté est signalée à l'assistance avant le démarrage.

Réalisation des modules et accompagnement

P4 : Chaque module comporte 1 h 30 de préparation asynchrone et 1 h 30 de classe virtuelle. La plateforme affiche les objectifs, compétences, ressources et durées moyennes, consignes, critères de réussite et échéances. Les productions sont déposées au plus tard 24 heures avant la séance, puis commentées et débriefées. Les huit classes virtuelles donnent lieu à émargement numérique ; les enregistrements permettent la reprise selon les règles communiquées aux participants.

P5 : Le tuteur répond aux questions de contenu sous 24 heures ouvrées, par messagerie ou forum. Il effectue un retour écrit sur chaque production déposée dans les délais, au plus tard la veille de la classe virtuelle, et examine la progression au moins deux fois par semaine. Un rendez-vous individuel de 20 minutes est proposé sous trois jours ouvrés à la demande de l'apprenant ou du tuteur. Le cas final reçoit un retour écrit sous cinq jours ouvrés.

P6 : L'assistance est joignable par formulaire et adresse dédiée, avec réponse sous 24 heures ouvrées. Ses missions couvrent accès, connexion, dépôt et utilisation des outils. En cas d'incident avéré, le tuteur peut décider une prolongation du dépôt ou l'accès à la reprise enregistrée ; la demande, la réponse et la solution sont tracées. Adresse, téléphone, horaires et profil de l'assistance sont à compléter avant diffusion.

CONDUIRE OU ACCOMPAGNER UN AUDIT OU UN CONTRÔLE DE LA QUALITÉ ET DE LA CONFORMITÉ DES ACTIONS CONCOURANT AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES EN APPLICATION DE LA LOI DU 5 SEPTEMBRE 2018

Suivi des activités et clôture du parcours

Prévention des abandons et rattrapage

P7 : Après cinq jours sans connexion, le tuteur adresse un message personnalisé puis appelle en l'absence de réponse sous 48 heures. Une activité non déposée 24 heures avant la séance entraîne une relance, puis un contact du tuteur. Après deux tentatives de quiz sous le seuil annoncé, des ressources ciblées et un échange sont proposés.

Une absence à une classe virtuelle donne lieu à accès à l'enregistrement et à une courte activité de rattrapage déposée. Deux alertes dans la même semaine conduisent à un entretien, un plan d'accompagnement et une information du responsable pédagogique. En cas d'abandon, un entretien de sortie permet d'enregistrer le motif et les suites possibles.

Évaluations et documents de fin de formation

P8 : Le positionnement initial, les activités commentées, quiz et auto-évaluations, les simulations observées et le cas final de 3 h 30 jalonnent le parcours. Les critères et résultats sont communiqués et conservés. L'évaluation pédagogique demeure distincte des épreuves M1, M2 et M3 ; les sujets certificatifs ne sont pas utilisés en formation.

P9 : La clôture comprend le retour individualisé, le questionnaire de satisfaction à chaud, l'attestation de fin de formation et le certificat de réalisation établis à partir des activités effectivement réalisées. Un suivi à froid par questionnaire ou entretien apprécie le transfert, les difficultés, les compétences à consolider et la préparation aux épreuves ; une fiche de suivi est renseignée.

Traçabilité confidentialité et amélioration

P10 : L'assiduité est justifiée par le croisement des travaux horodatés, résultats d'évaluation, émargements, connexions et ressources consultées, retours du tuteur et échanges d'assistance ; le relevé de connexion ne suffit pas à lui seul. Le dossier comporte aussi positionnement, engagement contractuel et éventuel plan d'adaptation. Les accès et durées de conservation sont définis selon les finalités et obligations applicables, et communiqués aux apprenants.

CONDUIRE OU ACCOMPAGNER UN AUDIT OU UN CONTRÔLE DE LA QUALITÉ ET DE LA CONFORMITÉ DES ACTIONS CONCOURANT AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES EN APPLICATION DE LA LOI DU 5 SEPTEMBRE 2018

P11 : Satisfaction, complétion, abandons, respect des dépôts, qualité du tutorat, réclamations et mise en application alimentent l'analyse de fin de session et le plan d'amélioration. Une difficulté ou réclamation peut être adressée au contact général, au tuteur ou au responsable pédagogique selon sa nature.

Dispositions transversales : Les besoins de handicap sont étudiés avec le référent ; les supports, outils, rythmes et délais peuvent être adaptés sans modifier les compétences visées. Le guide et les exercices sont actualisés à partir de sources vérifiées. Aucune donnée personnelle ou pièce d'un organisme réel n'est versée dans un outil d'IA non autorisé ; les contenus générés sont relus, datés, sourcés et validés.

Modalités et délais d'accès

La demande est adressée à FRÉA FORMATION. Le questionnaire de prérequis et de positionnement, le CV ou les justificatifs et, si nécessaire, un entretien permettent de vérifier l'adéquation du projet et les besoins d'adaptation. L'admission est confirmée après validation des prérequis, contractualisation et vérification des conditions de financement applicables. La convocation précise le calendrier, les accès et les interlocuteurs.

Délai estimé entre la demande complète et le début de formation : à renseigner avant diffusion, avec les éventuels délais liés au financeur. Dates et horaires des huit classes virtuelles, date limite d'inscription et effectif maximal : à renseigner.

Certification

À l'issue du parcours, une attestation de fin de formation précisant les objectifs et les acquis évalués ainsi qu'un certificat de réalisation sont délivrés sur la base des traces de réalisation. La formation ne confère pas de diplôme ni de niveau de qualification et ne vaut pas habilitation à exercer un contrôle public ou financeur.

Le parcours prépare aux trois modalités du projet : M1 étude de cas professionnelle, M2 entretien d'audit ou de contrôle simulé, M3 restitution et entretien technique avec le jury.

CONDUIRE OU ACCOMPAGNER UN AUDIT OU UN CONTRÔLE DE LA QUALITÉ ET DE LA CONFORMITÉ DES ACTIONS CONCOURANT AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES EN APPLICATION DE LA LOI DU 5 SEPTEMBRE 2018

Le passage individuel devant le jury, d'une durée de **30 minutes**, est organisé **une semaine après la fin de la formation**. Ce temps d'évaluation s'ajoute aux 28 heures de formation. Les épreuves et la décision du jury sont distinctes du parcours de formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les besoins peuvent être signalés dès la demande d'inscription. Un entretien confidentiel avec le référent handicap permet d'identifier les difficultés d'accès, d'étudier la faisabilité et de convenir des adaptations : supports structurés, agrandissement, transcription ou sous-titrage, fractionnement des activités, aménagement du rythme ou des délais. Leur efficacité est suivie pendant le parcours ; une orientation vers un partenaire spécialisé est envisagée si nécessaire.

Le contact général ci-dessous permet de solliciter le référent handicap. Son nom, son contact direct et les modalités concrètes d'accueil sont à compléter avant diffusion. Les aménagements des épreuves de certification relèvent d'une procédure distincte.

CONDUIRE OU ACCOMPAGNER UN AUDIT OU UN CONTRÔLE DE LA QUALITÉ ET DE LA CONFORMITÉ DES ACTIONS CONCOURANT AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES EN APPLICATION DE LA LOI DU 5 SEPTEMBRE 2018

PROGRAMME :

Module 1 : Comprendre la formation professionnelle et situer une mission d'audit ou de contrôle

Objectif du module : Comprendre l'environnement d'un prestataire et situer la mission à réaliser au regard de ses activités, de ses financements et de ses interlocuteurs.

Contenu

Découvrir les différentes prestations : Le module présente les actions de formation, l'apprentissage, la validation des acquis de l'expérience et le bilan de compétences. Il explique leurs finalités, les publics concernés et la place de chaque prestation dans un parcours professionnel. Les notions d'organisme de formation, de CFA, de certificateur et de financeur sont clarifiées à partir de situations concrètes.

Comprendre le rôle des acteurs et des financements : Les relations entre bénéficiaire, employeur, organisme, intervenant et financeur sont décrites. Le participant découvre les rôles de l'État et des DREETS, des OPCO, de la Caisse des dépôts, de France Travail et de France compétences. Il apprend à relier un mode de financement aux engagements attendus et aux contrôles susceptibles d'intervenir.

Distinguer les formes d'intervention : Les finalités de l'audit Qualiopi, du contrôle de service fait, du contrôle administratif et financier, du contrôle du certificateur, de l'audit interne et du diagnostic de conseil sont comparées. Le contenu explique qui commande la mission, ce qui peut être examiné, les conclusions attendues et les limites de responsabilité de chaque intervenant.

Lire les informations qui décrivent un organisme : La déclaration d'activité, le catalogue, les conventions, les contrats et le bilan pédagogique et financier sont présentés comme des sources complémentaires. Une lecture guidée du BPF permet de comprendre les catégories d'activité, les effectifs, les heures, les financements et les interventions externes. Les rapprochements entre ces données font apparaître les premiers points à approfondir.

CONDUIRE OU ACCOMPAGNER UN AUDIT OU UN CONTRÔLE DE LA QUALITÉ ET DE LA CONFORMITÉ DES ACTIONS CONCOURANT AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES EN APPLICATION DE LA LOI DU 5 SEPTEMBRE 2018

Repérer les engagements et les premiers risques : Le participant découvre les informations à communiquer avant une formation, les éléments qui structurent la contractualisation et les traces à conserver pendant le parcours. Le traitement de la sous-traitance sur EDOF complète cette lecture. Une demande de pièces est utilisée pour comprendre l'objet d'un contrôle et préparer une première fiche de contexte.

Démarche pédagogique : Lecture commentée du guide et d'un BPF en asynchrone, puis échanges en classe virtuelle sur la même situation depuis les points de vue de l'intervenant et de l'organisme concerné.

Production et évaluation : Une fiche de contexte qui présente la structure, ses activités, ses acteurs, le cadre de la mission et les informations à approfondir.

Repères réglementaires et documentaires : Loi du 5 septembre 2018 ; catégories d'actions, déclaration d'activité, BPF, information préalable et contractualisation. Références détaillées dans les sources du programme.

FRÉA FORMATION

CONDUIRE OU ACCOMPAGNER UN AUDIT OU UN CONTRÔLE DE LA QUALITÉ ET DE LA CONFORMITÉ DES ACTIONS CONCOURANT AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES EN APPLICATION DE LA LOI DU 5 SEPTEMBRE 2018

Module 2 : Comprendre les référentiels et transformer les exigences en points de vérification

Objectif du module : Savoir lire un référentiel, en comprendre la logique et traduire ses exigences en question, en points de vérification et en preuves attendues.

Contenu

Se repérer dans le Référentiel national qualité : La progression part de l'organisation du RNQ : critères, indicateurs, attendus et éléments de preuve. Le rôle du guide de lecture est expliqué, ainsi que la manière d'identifier la version applicable. Les exigences communes et celles liées à une catégorie d'action ou à une situation particulière sont différenciées.

Passer d'une exigence à une vérification concrète : Une exigence est décomposée pour comprendre la pratique attendue, les personnes concernées et les résultats observables. Le participant apprend à formuler les bonnes questions et à rechercher les pièces utiles. Par exemple, annoncer une modalité d'évaluation conduit à examiner ses critères, sa réalisation et l'utilisation de ses résultats.

Comprendre ce qu'une preuve permet d'établir : Le contenu distingue information déclarée, document préparatoire, trace de réalisation et résultat observable. Il explique pourquoi un document peut être utile tout en restant insuffisant pour conclure. La cohérence entre plusieurs pièces, leur origine, leur date et leur lien avec l'exigence sont étudiés à partir d'exemples.

Comparer les logiques de contrôle : Qualiopi, Mon Compte Formation, D²OF, France Travail et les OPCO sont comparés à travers les mêmes thèmes : information du public, positionnement, adaptation, réalisation, suivi et finalité professionnelle. Le participant comprend comment une même prestation peut être examinée selon plusieurs cadres, avec des demandes de preuves et des suites différentes.

CONDUIRE OU ACCOMPAGNER UN AUDIT OU UN CONTRÔLE DE LA QUALITÉ ET DE LA CONFORMITÉ DES ACTIONS CONCOURANT AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES EN APPLICATION DE LA LOI DU 5 SEPTEMBRE 2018

Identifier les situations particulières : Les formations certifiantes, nouveaux entrants, sous-traitants, CFA, parcours VAE et bilans de compétences permettent d'aborder l'applicabilité des exigences. Les conditions d'utilisation de la marque Qualiopi et la cohérence entre communication, certificat et activités sont étudiées. Les évolutions du RNQ sont reliées aux changements concrets dans les pratiques et les supports.

Démarche pédagogique : Comparaison de documents et de preuves en asynchrone, puis construction collective d'une grille en classe virtuelle et analyse de situations de double contrôle.

Production et évaluation : Une grille reliant les exigences, les questions à poser, les preuves attendues et les éléments permettant de conclure.

Repères réglementaires et documentaires : RNQ et guide officiel applicables ; règlement et chartes Qualiopi ; grilles, notices et engagements contractuels des financeurs. La rédaction du RNQ applicable au 1er novembre 2026 est prise en compte.

.

CONDUIRE OU ACCOMPAGNER UN AUDIT OU UN CONTRÔLE DE LA QUALITÉ ET DE LA CONFORMITÉ DES ACTIONS CONCOURANT AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES EN APPLICATION DE LA LOI DU 5 SEPTEMBRE 2018

Module 3 : Préparer une mission et organiser les investigations

Objectif du module : Construire une mission cohérente en définissant son périmètre, ses priorités, son échantillon et le déroulement des vérifications.

Contenu

Partir de la demande et de la connaissance de la structure : Le participant apprend à clarifier la demande du commanditaire, l'objet de la mission et les résultats attendus. L'analyse du catalogue, du BPF, des sites, des publics, des modalités et des financements permet de dresser une première carte de l'activité et de repérer les informations manquantes.

Définir le périmètre et les limites de la mission : La notion de périmètre est expliquée à travers les prestations, sites, périodes, dossiers et parties prenantes concernés. Les objectifs sont formulés de manière précise. Les limites sont identifiées : activités exclues, données indisponibles, temps d'investigation et conclusions qui pourront raisonnablement être établies.

Repérer les risques et choisir les priorités : La formation montre comment passer des caractéristiques de la structure à des points de vigilance : activité récente, multiplicité des sites, sous-traitance, distanciel, formation certifiante ou public particulier. Les risques pédagogiques, organisationnels, numériques, environnementaux et de sécurité servent à hiérarchiser les investigations.

Construire un échantillon argumenté : Le participant apprend à sélectionner des dossiers, actions, intervenants et situations représentatifs des activités et des risques. Il comprend l'intérêt d'intégrer une activité minoritaire lorsqu'elle présente une difficulté particulière. Les raisons des choix sont explicitées, ainsi que les conditions conduisant à élargir l'échantillon en cours de mission.

Préparer le plan et le dossier de travail : Le plan de mission organise les séquences, interlocuteurs, documents à examiner et temps d'échange. La préparation de l'ouverture, les demandes de pièces et les outils de prise de notes sont détaillés. Pour une prestation à distance, l'analyse porte sur l'ensemble du parcours : accès, activités, accompagnement, évaluations et preuves de réalisation.

CONDUIRE OU ACCOMPAGNER UN AUDIT OU UN CONTRÔLE DE LA QUALITÉ ET DE LA CONFORMITÉ DES ACTIONS CONCOURANT AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES EN APPLICATION DE LA LOI DU 5 SEPTEMBRE 2018

Organiser des preuves utilisables : La progression se termine par le classement des pièces, l'identification de leur origine, la traçabilité des demandes et la protection des données. Le participant apprend à repérer les incohérences des exports numériques et à préserver le lien entre une pièce, une vérification et la conclusion qui en résulte.

Démarche pédagogique : Préparation individuelle d'un cas d'organisme multi-activités, puis comparaison des choix d'échantillonnage et ajustement du plan en classe virtuelle.

Production et évaluation : Une note de cadrage, un échantillon justifié et un plan de mission permettant d'organiser les investigations.

Repères réglementaires et documentaires : Preuves de réalisation des actions ; article D. 6313-3-1 pour la FOAD ; modalités d'audit Qualiopi ; principes de protection des données.

.

FRÉA FORMATION

CONDUIRE OU ACCOMPAGNER UN AUDIT OU UN CONTRÔLE DE LA QUALITÉ ET DE LA CONFORMITÉ DES ACTIONS CONCOURANT AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES EN APPLICATION DE LA LOI DU 5 SEPTEMBRE 2018

Module 4 : Conduire un entretien et recueillir des informations fiables

Objectif du module : Conduire ou accompagner un entretien avec une posture impartiale, recueillir des informations précises et les rapprocher des pratiques et des preuves disponibles.

Contenu

Comprendre le déroulement de l'intervention : Le module décrit l'enchaînement de l'ouverture, des investigations, de la synthèse et de la clôture d'un audit. Il présente aussi les étapes d'un contrôle sur pièces ou sur place. Le participant comprend à quels moments présenter le cadre, demander des compléments, recueillir des observations et restituer des conclusions.

Créer un cadre d'échange clair : L'entretien commence par une présentation de l'objectif, du thème et des règles de communication. Le choix de l'interlocuteur, la gestion du temps et l'adaptation du vocabulaire sont étudiés. L'écoute active et une communication sans jugement permettent d'aborder les difficultés tout en maintenant la qualité de la relation.

Maîtriser les techniques de questionnement : La formation distingue les questions ouvertes, les questions de précision et les questions de vérification. Elle montre comment enchaîner une question, une relance et une reformulation. Passer de « Comment accompagnez-vous les apprenants ? » à la description d'une situation concrète permet d'obtenir des informations plus précises sur les pratiques.

Approfondir et recouper les réponses : Le participant apprend à traiter une réponse imprécise, une pièce manquante ou des informations contradictoires. Il distingue ce qui est déclaré, observé et démontré. Les explications sont rapprochées d'autres sources pour identifier ce qui est établi, ce qui doit être approfondi et ce qui ne permet pas encore de conclure.

Prendre des notes et conclure l'entretien : Les notes utiles conservent les faits, les références des documents et les compléments attendus. Le participant apprend à reformuler sa compréhension, à signaler les points restant à éclaircir et à terminer l'échange de manière structurée. La confidentialité et la traçabilité accompagnent toutes les étapes.

CONDUIRE OU ACCOMPAGNER UN AUDIT OU UN CONTRÔLE DE LA QUALITÉ ET DE LA CONFORMITÉ DES ACTIONS CONCOURANT AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES EN APPLICATION DE LA LOI DU 5 SEPTEMBRE 2018

Comprendre la posture de l'organisme concerné : La préparation des interlocuteurs, la présentation des pratiques et la formulation d'observations sont étudiées depuis le point de vue de l'organisme audité ou contrôlé. Le module clarifie la place du contradictoire et la manière de répondre de façon factuelle, documentée et adaptée au cadre de la mission.

Démarche pédagogique : Préparation d'un guide d'entretien en asynchrone, puis jeux de rôles en classe virtuelle avec observation du questionnement, de la posture et des recoupements.

Production et évaluation : Une simulation observée, un guide de questionnement et des notes d'investigation distinguant faits établis et informations à compléter.

Repères réglementaires et documentaires : Cadre de la mission ; vérifications sur place ou sur pièces et procédure contradictoire ; règles de confidentialité et de protection des données.

.

CONDUIRE OU ACCOMPAGNER UN AUDIT OU UN CONTRÔLE DE LA QUALITÉ ET DE LA CONFORMITÉ DES ACTIONS CONCOURANT AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES EN APPLICATION DE LA LOI DU 5 SEPTEMBRE 2018

Module 5 : Comprendre la cohérence pédagogique et la maîtrise des interventions

Objectif du module : Analyser la cohérence d'une prestation et comprendre comment les compétences, l'organisation et les contrats des intervenants contribuent à sa réalisation.

Contenu

Suivre le fil pédagogique d'un parcours : La formation part du besoin du bénéficiaire pour relier positionnement, objectifs, contenus, progression, méthodes, ressources et évaluations. Le participant comprend comment ces éléments se répondent. Il repère les adaptations prévues pour le public et la manière dont les résultats du positionnement peuvent faire évoluer le parcours.

Rapprocher la prestation prévue et la prestation réalisée : Le programme, la convention et le calendrier sont comparés aux séances, travaux, évaluations et traces de suivi. Les écarts de rythme, les absences, reports et adaptations sont examinés. En FOAD, la compréhension porte aussi sur l'utilisation effective des ressources et sur la réalité de l'accompagnement pédagogique.

Comprendre les preuves pédagogiques : Les notions de factuel, probant et couverture suffisante des vérifications sont illustrées. Un programme et les écarts entre la réalité et ce qui était prévu ; une production commentée ou une évaluation apporte d'autres informations sur le parcours réalisé. Le participant apprend à croiser les pièces et à identifier les éléments complémentaires utiles à son analyse.

Situer une formation préparant une certification : Le lien entre programme, compétences visées et modalités d'évaluation est expliqué. Les rôles du certificateur, du partenaire habilité, du formateur et du jury sont distingués. Le participant comprend l'utilité des habilitations, du périmètre confié et de la séparation entre entraînement pédagogique et évaluation certificative.

.

CONDUIRE OU ACCOMPAGNER UN AUDIT OU UN CONTRÔLE DE LA QUALITÉ ET DE LA CONFORMITÉ DES ACTIONS CONCOURANT AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES EN APPLICATION DE LA LOI DU 5 SEPTEMBRE 2018

Analyser les ressources humaines et la coordination : Le contenu détaille l'organisation des fonctions, les responsabilités, les qualifications, l'expérience et l'actualisation des compétences. Il présente le recrutement, l'intégration et le suivi des intervenants, ainsi que les échanges nécessaires entre formateurs, tuteurs, responsables pédagogiques et partenaires pour assurer la continuité du parcours.

Comprendre la sous-traitance et ses points de vigilance : Les missions confiées, moyens, modalités de suivi et responsabilités du donneur d'ordre sont étudiés à partir d'un contrat. La déclaration EDOF et le calcul de la part sous-traitée sont expliqués. Les conditions réelles d'intervention permettent aussi de repérer les indices de subordination et les situations nécessitant une analyse approfondie.

Démarche pédagogique : Analyse croisée d'un programme, d'un dossier apprenant, d'un dossier formateur et d'un contrat ; échanges en classe virtuelle sur leur cohérence et les preuves disponibles.

Production et évaluation : Une grille d'analyse pédagogique et RH, complétée par des constats argumentés et les demandes de pièces nécessaires.

Repères réglementaires et documentaires : Information et réalisation des formations ; qualifications des intervenants ; certification professionnelle et habilitations ; sous-traitance CPF et relation de travail. Références regroupées en fin de programme.

.

CONDUIRE OU ACCOMPAGNER UN AUDIT OU UN CONTRÔLE DE LA QUALITÉ ET DE LA CONFORMITÉ DES ACTIONS CONCOURANT AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES EN APPLICATION DE LA LOI DU 5 SEPTEMBRE 2018

Module 6 : Comprendre les conditions de réalisation et les particularités des prestations

Objectif du module : Identifier les conditions qui permettent une réalisation adaptée et sécurisée, puis sélectionner les vérifications propres à l'apprentissage, à la VAE et au bilan de compétences.

Contenu

Relier les moyens aux conditions d'apprentissage : Le participant découvre comment les locaux, équipements, outils numériques et plateaux techniques influencent la réalisation d'une prestation. La capacité d'accueil, la maintenance, les ressources utilisées et les impacts environnementaux sont examinés en fonction des activités et des publics concernés.

Comprendre la prévention et la sécurité : Les notions de danger, de risque et de mesure de prévention sont expliquées. Le DUERP, les consignes, le registre de sécurité et les vérifications techniques sont présentés à travers leur utilité concrète. Le contenu précise la place de l'auditeur qualité dans l'examen des justificatifs et le rôle des intervenants habilités au contrôle technique.

Organiser l'accessibilité et les adaptations : La progression part de l'identification du besoin pour expliquer l'adaptation des supports, outils, rythmes et évaluations. Elle présente le rôle du référent handicap, du réseau d'appui et de l'orientation. Des situations en présentiel et à distance permettent de comprendre comment suivre l'efficacité des adaptations au cours du parcours.

Comprendre les particularités d'un CFA : Les missions du CFA sont reliées au parcours de l'apprenti et à la coordination avec l'entreprise. Le conseil de perfectionnement, les référents, le suivi des difficultés et la prévention des ruptures sont expliqués. La formation aborde aussi les échanges entre acteurs et les points de vigilance liés à la santé et à la sécurité des apprentis.

.

CONDUIRE OU ACCOMPAGNER UN AUDIT OU UN CONTRÔLE DE LA QUALITÉ ET DE LA CONFORMITÉ DES ACTIONS CONCOURANT AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES EN APPLICATION DE LA LOI DU 5 SEPTEMBRE 2018

Comprendre un parcours de VAE : Les étapes du parcours sont décrites : information, faisabilité, recevabilité, accompagnement, dossier, jury et suites possibles. Les responsabilités de l'accompagnateur, du certificateur et des financeurs sont différenciées. Le participant apprend à relier les engagements du parcours aux preuves de suivi et aux conditions de financement concernées.

Comprendre le bilan de compétences : Les phases préliminaire, d'investigation et de conclusions sont expliquées à partir de leur finalité pour le bénéficiaire. Le module traite le consentement, la confidentialité, la synthèse et le suivi. Il montre comment examiner l'organisation et la traçabilité du bilan en respectant la protection de ses contenus, ainsi que les règles de conservation et de destruction des documents.

Démarche pédagogique : Études de cas sur les moyens et l'accessibilité, puis comparaison de dossiers CFA, VAE ou bilan de compétences et retour d'expérience terrain en classe virtuelle.

Production et évaluation : Une grille d'applicabilité reliant la prestation, les risques, les adaptations et les éléments à examiner dans le périmètre de la mission.

Repères réglementaires et documentaires : Santé et sécurité, ERP, handicap, missions des CFA, parcours VAE et bilans de compétences. Les textes et actualisations correspondants figurent dans les références finales.

.

CONDUIRE OU ACCOMPAGNER UN AUDIT OU UN CONTRÔLE DE LA QUALITÉ ET DE LA CONFORMITÉ DES ACTIONS CONCOURANT AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES EN APPLICATION DE LA LOI DU 5 SEPTEMBRE 2018

Module 7 : Construire des conclusions utiles et organiser l'amélioration

Objectif du module : Transformer les preuves en conclusions argumentées, restituer les résultats et analyser les actions permettant de corriger les écarts et de prévenir leur réapparition..

Contenu

Passer des informations au constat : Le module explique comment rapprocher une exigence, les faits observés et les preuves disponibles. Le participant apprend à distinguer conformité, écart démontré, risque et point à approfondir. Il précise la portée de son analyse et les limites liées aux dossiers examinés ou aux informations manquantes.

Rédiger et qualifier un écart : La rédaction est organisée autour de l'exigence, du fait, de la preuve et de la conclusion. Les formulations vagues ou subjectives sont retravaillées. La qualification d'une non-conformité est reliée aux règles du référentiel, à l'étendue de l'écart et à ses conséquences ; les différences entre audit Qualiopi, contrôle financeur et contrôle administratif sont explicitées.

Structurer un rapport et une restitution : La formation présente les éléments qui rendent un rapport exploitable : objet, périmètre, méthode, constats, preuves, conclusions et points de vigilance. Le participant apprend à hiérarchiser les messages pour la direction et à expliquer oralement ses choix. La restitution laisse une place aux précisions et observations de la structure concernée.

Comprendre la réponse corrective : La correction immédiate, la recherche des causes et l'action visant à éviter la réapparition de l'écart sont différenciées. Le contenu montre comment relier chaque action à un constat, un responsable, des moyens, une échéance et une preuve attendue. Les réponses à une non-conformité ou à une observation de contrôle sont examinées dans leur cadre propre.

Apprécier la mise en œuvre et l'efficacité : Le participant comprend la différence entre annoncer une action, prouver sa réalisation et démontrer son efficacité. Il apprend à rechercher les éléments montrant la réduction de l'écart et à repérer les récurrences. Un tableau de suivi permet de relier avancement, résultats et décisions de relance ou de clôture.

FRÉA FORMATION

CONDUIRE OU ACCOMPAGNER UN AUDIT OU UN CONTRÔLE DE LA QUALITÉ ET DE LA CONFORMITÉ DES ACTIONS CONCOURANT AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES EN APPLICATION DE LA LOI DU 5 SEPTEMBRE 2018

Organiser la veille et le pilotage des risques : La progression relie les résultats des audits aux réclamations, appréciations, indicateurs et évolutions du secteur. La veille est présentée comme une démarche allant de la source à une décision concrète. La cartographie des risques et les priorités d'amélioration donnent une vision d'ensemble pour éclairer les décisions de la direction et suivre leurs effets dans la durée.

Démarche pédagogique : Rédaction de constats et analyse d'un plan d'actions en asynchrone, puis relecture croisée et restitution argumentée en classe virtuelle.

Production et évaluation : Un rapport synthétique, une analyse du plan correctif et des priorités d'amélioration assorties de modalités de suivi.

Repères réglementaires et documentaires : RNQ et guide officiel applicables ; traitement des non-conformités prévu par l'arrêté du 6 juin 2019 modifié ; procédures de réponse et de recours propres au cadre concerné.

Appui sur le guide : Guide pédagogique A13, pages 56 à 64 du guide intégré à la note technique et pédagogique.

Toute mention de financement sera ajustée à la situation effective du dispositif et ne vaut pas accord de prise en charge.

.

CONDUIRE OU ACCOMPAGNER UN AUDIT OU UN CONTRÔLE DE LA QUALITÉ ET DE LA CONFORMITÉ DES ACTIONS CONCOURANT AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES EN APPLICATION DE LA LOI DU 5 SEPTEMBRE 2018

Préparation aux épreuves

1 h 30 en classe virtuelle en semaine 4. Méthodologie de l'étude de cas M1, entraînement à l'entretien simulé M2 et à la restitution argumentée M3. Les retours portent sur les productions et la posture observées. Les exercices utilisent des situations pédagogiques distinctes des sujets de certification.

Quiz et synthèses hebdomadaires

2 heures asynchrones, soit 30 minutes par semaine. Quiz auto-corrigés, auto-évaluation et fiche de synthèse permettent de repérer les points à consolider. Le repère de 70 % de réponses correctes déclenche une remédiation lorsqu'il n'est pas atteint ; il ne constitue pas un seuil de certification.

Évaluation finale pédagogique

3 h 30 en asynchrone tutoré en semaine 4, sur un cas complet déposé sur la plateforme. L'apprenant réalise le cadrage et l'analyse du dossier en 30 min, l'étude des preuves en 80 min, la rédaction des constats et d'un rapport en 60 min, puis une note de restitution pour la direction en 40 min.

L'appréciation porte sur la cohérence du périmètre et de l'échantillonnage, le lien entre preuves et exigences, la précision des constats, la justification des écarts, l'analyse des actions et la clarté de la restitution. L'écrit est complété par l'observation des entretiens et entraînements oraux du parcours.

Résultats et remédiation

Les acquis sont appréciés selon quatre niveaux : acquis en situation formative, en cours d'acquisition, non acquis à ce stade ou non observé. Un exercice ciblé, une reprise ou un nouveau dépôt est proposé selon les besoins. Un retour écrit sur le cas final est transmis sous 5 jours ouvrés. Ces résultats pédagogiques ne valent pas décision d'un jury de certification.